


GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2301 198

Le 26 janvier 2023

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les constats d'infraction pour l'usage du cellulaire au volant**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 16 janvier 2023, visant à obtenir le nombre de constats d'infraction pour l'usage du cellulaire au volant émis sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Nous vous invitons à consulter le tableau présenté ci-dessous faisant état des renseignements demandés.

Nombre de constats émis par la Sûreté du Québec pour l'usage du cellulaire au volant

Année	Nombre de constats
2019	8411
2020	7197
2021	7729
2022	7610

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : 24 janvier 2023

Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels